



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **29 novembre 2010**

Délibération n° 2010-1890

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Irigny - Pierre Bénite

objet : Site d'Yvours - Convention de participation financière de la Communauté urbaine aux études préliminaires de la halte ferroviaire - Etudes techniques pour la création des infrastructures de desserte du site - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 19 novembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 1er décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Bousson (pouvoir à M. Lyonnet), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Longueval), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 29 novembre 2010

Délibération n° 2010-1890

commission principale :	urbanisme
commune (s) :	Irigny - Pierre Bénite
objet :	Site d'Yvours - Convention de participation financière de la Communauté urbaine aux études préliminaires de la halte ferroviaire - Etudes techniques pour la création des infrastructures de desserte du site - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le protocole d'intention sur la desserte périurbaine de l'agglomération lyonnaise Lyon-Givors d'octobre 2007, dit protocole rive droite du Rhône, s'inscrit dans le projet Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) qui vise à développer l'intermodalité et à renforcer l'intégration des réseaux de transports publics. Ce projet est, également, inscrit au contrat de projets Etat-Région 2007-2013.

Dans ce cadre, la ligne Lyon-Perrache/Givors, située en rive droite du Rhône, constitue un axe important dans les échanges domicile-travail de l'aire métropolitaine lyonnaise. Faisant suite à une étude menée en 2007 par la région Rhône-Alpes et Réseau ferré de France (RFF), le site d'Yvours a été retenu comme pouvant faire partie des haltes présentant un potentiel voyageurs pertinent.

Une étude préliminaire, sous maîtrise d'ouvrage RFF, doit débiter en janvier 2011 afin de préciser la faisabilité technique et d'exploitation de ce projet. RFF a élaboré le programme de cette étude et estimé à 150 000 € sa réalisation.

Afin de financer cette étude, un projet de convention partenariale propose une répartition des charges financières entre les partenaires co-financeurs de la manière suivante :

Partenaires	Communauté urbaine	Etat	Région Rhône-Alpes	Commune d'Irigny	Total
montants (en €)	67 500	37 500	37 500	7 500	150 000
répartition	45 %	25 %	25 %	5 %	100 %

S'agissant d'études se rapportant à des investissements sur le réseau ferré, les contributions qui sont versées à RFF par la Communauté urbaine en tant que subvention d'équipement sont exonérées de TVA.

Il est entendu que la clé de répartition du financement des prochaines études et des travaux sera redéfinie en fonction des partenaires impliqués dans le fonctionnement du pôle multimodal.

Les infrastructures de desserte du site seront réalisées sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Des études environnementales et techniques doivent être menées afin de diagnostiquer les contraintes à prendre en compte par le maître d'œuvre dans le cadre de ce projet d'aménagement. Ces études techniques sont estimées à 62 500 € TTC.

Le conseil de Communauté, par délibération du 28 juin 2010, a complété l'autorisation de programme sur le site d'Yvours afin de financer la maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation (honoraires chiffrés à 590 000 € TTC) pour la création des infrastructures de desserte du site d'Yvours à Irigny et Pierre Bénite, pour un coût global prévisionnel estimé à 5,9 M€ TTC.

Cependant, le financement des études sur le site d'Yvours, dans le cadre du projet REAL, pour une halte potentielle n'avait pas été intégré. Il est donc demandé une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour ces études et le versement de la subvention à RFF pour un montant global de 130 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 67 500 € nets de taxes au profit de Réseau ferré de France (RFF) dans le cadre de l'étude préliminaire de la halte ferroviaire d'Yvours-Irigny,

b) - la convention partenariale relative aux modalités de financement et de réalisation de l'étude préliminaire à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, RFF, la région Rhône-Alpes et la commune d'Irigny,

c) - l'engagement des études techniques pour permettre la réalisation des infrastructures de desserte du site pour un coût de 62 500 € TTC.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C 1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, sur l'opération n° 0332, individualisée en mai 2003.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 130 000 € en dépenses, répartis selon l'échéancier suivant :

- 82 500 € en 2011,

- 47 500 € en 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 449 021 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2010.